

CENTRE DE FORMATION

VOTRE FORMATION

Produits phytosanitaires – Sécurité et bonnes pratiques



Dans les Antilles françaises, les nouveaux systèmes de culture ont permis de diminuer de moitié la consommation de pesticides.

LA FORMATION DE VOS PROJETS COMMENCE ICI...

LA FORMATION

Cette formation a pour objectif de renforcer les connaissances et les pratiques liées à l'utilisation des produits phytosanitaires, dans le respect de la réglementation et de la protection de l'environnement. Cette formation prépare à la certification ou au renouvellement du Certiphyto en catégorie "Décideur" et "Opérateur", conformément aux exigences réglementaires en vigueur et aux conditions définies par le dispositif national de certification des utilisateurs de produits phytosanitaires.

LES OBJECTIFS

- Maîtriser le cadre réglementaire relatif aux produits phytosanitaires.
- Comprendre et appliquer les règles de sécurité pour protéger l'environnement et les personnes.
- Savoir réduire l'usage des produits phytosanitaires grâce à des méthodes alternatives.
- Acquérir les réflexes de traçabilité et de prévention des risques.

PRE REQUIS

- Comprendre à l'orale et à l'écrite le français

Participant minimum : 4

Participant maximum : 10

PUBLIC CONCERNE

Agriculteurs, salariés agricoles, techniciens, agents de collectivités, entrepreneurs de travaux agricoles, de jardinage et de paysagisme, toute activité commerciale autour des produits phytosanitaires.

LA DUREE

La formation Certiphyto dure 7 heures soit 1 jour.

METHODES ET OUTILS PEDAGOGIQUES

Outils :

- Salle adaptée pour recevoir une formation, paperboard, moyens audiovisuels appropriés aux sujets traités, diaporamas, vidéo, PowerPoint.
- Le formateur s'appuiera sur des cas et des exercices pratiques et mise en situation

Méthode :

- Formation interactive, basée sur une présentation du formateur, des échanges avec les stagiaires et des mises en situation via des cas pratiques et des exercices.

PROFIL FORMATEUR

Les intervenants ont une formation adaptée, une expérience professionnelle appropriée, et sont dotés d'un véritable sens de la pédagogie. Ils sont spécialisés dans les produits phytosanitaires.

FINALITÉ

- Certificat de réalisation de formation
- Délivrance d'une attestation de formation permettant la demande du Certiphyto

Cette formation fait l'objet d'une mesure de satisfaction globale des stagiaires rentrant dans le cadre de la certification Qualiopi de l'établissement.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

- Contrôle des connaissances écrites sous la forme d'un QCM.

LA DUREE DE VALIDITE

Depuis le 1^{er} Octobre 2016, le décret n° 2016-1 125 du 11 août 2016 publié le 14 août 2016 au Journal Officiel porte à cinq ans la durée de validité des certificats individuels pour l'application de produits phytopharmaceutiques (Certiphyto).

LE RENOUVELLEMENT DU CERTIFICAT

Selon la FNEDT (Fédération nationale des entrepreneurs des territoires), le renouvellement doit être réalisé « entre les 6 et 3 mois qui précèdent la date d'échéance de validité » du certificat en cours.

PROGRAMME

Module 1 : Cadre réglementaire et sécurité environnementale (2 heures)

Présentation du cadre règlementaire français dont le Plan Ecophyto

- Connaître la réglementation française et le Plan Écophyto.
- Identifier les produits autorisés et illégaux, et comprendre la notion d'AMM.
- Appliquer les règles de transport, stockage et utilisation.
- Comprendre la responsabilité de l'employeur et de l'applicateur, la responsabilité vis à vis des tiers et traçabilité.
- Appliquer les pratiques de sécurité pour la protection de l'environnement.

La Sécurité environnementale

- Définition des produits phytosanitaires.
- Produits autorisés et illégaux – AMM.
- Transport et stockage sécurisés.
- Règles générales d'utilisation des produits.
- Responsabilités employeur/applicateur et traçabilité.
- Sécurité environnementale :
 - Risques et voies de contamination.
 - Mesures de prévention (zonage, stratégies selon les espaces).
 - Limitation de la dispersion lors du stockage, traitement des déchets, manipulation et épandage.
 - Traçabilité tout au long du parcours.

Module 2 : Santé, sécurité applicateur et espace ouvert au public (3 heures)

- Identifier les risques pour l'homme liés à l'utilisation des PP.
- Connaître les populations sensibles et les situations d'exposition.
- Mettre en place des mesures de prévention et de protection.
- Savoir réagir en cas d'intoxication ou d'accident.

✓ Contenu :

- Risques liés à l'utilisation des PP : dangerosité, voies de pénétration, devenir dans l'organisme.
- Situations d'exposition : phases de manipulation, contact direct et indirect, populations sensibles.
- Mesures de prévention et protection : estimation du risque, principes de sécurité dans les espaces publics, principales consignes.
- Conduite à tenir en cas d'intoxication : symptômes, premiers réflexes, alerte aux secours, signalement au réseau de toxicovigilance.

Module 3 : Réduction de l'usage et méthodes alternatives (2 heures)

- ❖ Techniques alternatives : bio contrôle, systèmes limitant l'utilisation, mesures prophylactiques, production intégrée.
- ❖ Évaluation comparative : seuil de nuisibilité, raisonnement des interventions, choix des produits et doses, comparaison PP / alternatives.